

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 25 avril 2022

Séance du 02 mai 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le 02 mai à 20 h 30
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1^{er} Adjoint, Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2^{ème} Adjoint, Mr BIGE Arnaud, Mme BIGE Sarah, Mr CINTRACT Michel, Mr GAUTHIER Baptiste, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Absente excusée : Mme MORIN avec pouvoir à Mr SIGORINI Philippe

Absente : Mme CASTRO Béatrice

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie
Mme GERVILLE REACHE Danièle a été désignée secrétaire de séance.

Le maire demande l'ajout de deux dossiers : Contrat de Territoires et Panoramic, le conseil accepte.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2022 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 02 mai 2022 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de mai est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 20 000 € et les recettes prévisionnelles à 20 102 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin mai s'élevant à 23 602 €, tenant compte de la trésorerie au 02 mai d'un montant de 23 500 €.

III – Demandes de subventions

Le maire présente trois demandes de subventions :

- Le Souvenir Français sollicite une participation de 120 €, le conseil accepte et charge le maire de procéder au mandatement
- L'Association LABC (Bibliothèque de Courson les Carrières) qui compte 5 adhérents de Druyes, le conseil refuse en précisant qu'il y a une bibliothèque sur la commune et qu'elle a besoin de fonctionner.
- L'AFSEP (association Française de Sclérosés en Plaques), le conseil ne donne pas suite.

IV – Travaux

Le maire ne peut rendre compte de l'avancement des dossiers concernant l'aménagement de la place et de l'accessibilité de la salle des fêtes, en effet le rendez-vous prévu avec l'architecte des Bâtiments de France la semaine dernière a été repoussé à la fin de cette semaine pour raisons de santé. D'autre part, la Région devrait rendre son avis ce mois-ci pour le dossier de subvention déposé pour l'aménagement de la place.

Par ailleurs, les plaques électriques ont été changées à la guinguette ainsi que des nouvelles étagères ont été posées.

V – Contrat de Territoire département de l'Yonne

Le maire présente au conseil l'évolution des attributions de subvention du Conseil Département de l'Yonne qui deviennent : Pacte Territoire.

Cela se présente sous forme d'un contrat établi avec le département et la commune. Le dispositif « Villages de l'Yonne » est reconduit dans une version plus accessible avec un taux plus important notamment la voirie 20 % au lieu de 15 %. Dans les autres domaines la subvention passe de 30 % à 40. La mise en œuvre d'un nouveau dispositif « Ambitions » à destination des communes et des communautés de communes pour des projets plus structurants.

Après accord, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte les termes du contrat de territoires et charge le maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

VI – Panoramic :

Mme Gerville Reache rend compte de l'assemblée générale de Panoramic. Plusieurs projets sont intéressants notamment pour un atelier de réalisation d'un court métrage réalisé avec des enfants. A Druyes quelques-uns sont intéressés ; le film pourrait être réalisé au cours de l'été. Des projets de cinéma en plein air sont prévus sur le circuit pour cet été.

VII – Affaires diverses

- a) Le maire présente une demande de dérogation scolaire pour un enfant situé à la Fosse au Prêtre qui irait à l'école maternelle de Saints-en-Puisaye. Le conseil refuse ; la carte scolaire pour les maternelles et primaires est à Etas la Sauvin. Le maire est chargé d'en informer la famille.
- b) Une demande est faite pour accompagner un enfant ukrainien scolarisé à l'école de Saint-Sauveur-en-Puisaye tous les jours. Le maire vient seulement d'être informé qu'une famille ukrainienne (5 personnes) est au Mérys depuis début mars. Il aurait été préférable de contacter la mairie avant d'inscrire l'enfant dans cet établissement. La mairie n'est pas apte à accéder à cette demande.
- c) Le maire informe le conseil qu'il n'y a plus de sets de tables et qu'il faudrait en faire imprimer. L'Office de Tourisme devait prendre en charge la fabrication pour l'ensemble des communes de la communauté de communes mais des retards repoussent à l'été ces éditions. Le maire propose de passer commande au niveau de la commune pour une quantité de 2 500 pièces, le conseil accepte.
- d) Lumières de Druyes : grâce à la participation à la gouvernance de la communauté des communes de Puisaye-Forterre, le maire est en mesure d'annoncer qu'une subvention de 1 000 € a été attribuée pour le Festival de Jazz qui va se tenir à Druyes en juillet.
- e) Mr Patureau informe le conseil :
 - 1/ qu'un rendez-vous avec RTP a été pris pour un devis pour la voirie.
 - 2/ que Mr Morice a donné à la mairie des arbustes, des remerciements lui seront adressés.

3/qu'un nouveau dépôt sauvage a été constaté en allant vers Fontenailles, l'employé a fait plusieurs voyages pour tout enlever. Ce problème est de plus en plus récurrent.

- f) Le maire signale une nouvelle fois qu'un camion a écrasé les jardinières situées devant l'église et une barrière de protection. C'est un camion allemand ; une photo a été transmise, des poursuites pourront être engagées.

Prochain conseil le vendredi 10 juin 2022 à 20 h 00